



DOSSIER DE DEMANDE D'AIDE COMMUNALE AU PERMIS DE CONDUIRE complémentaire au PARCOURS D'ENGAGEMENT du PACK XL Départemental

La commune de Saint Martin de Seignanx s'engage à favoriser l'obtention du permis de conduire qui nécessite des moyens financiers qui ne sont pas à la portée de toutes les familles, alors même qu'il constitue aujourd'hui un atout incontestable pour l'emploi ou la formation des jeunes et qu'il contribue à la lutte contre l'insécurité routière, première cause de mortalité des jeunes de moins de 25 ans.

A ce titre, elle met en place l'opération « Aide au permis de conduire » pour les jeunes Saint-Martinois.

Le montant de cette prestation complémentaire d'aide au permis de conduire est variable selon le quotient familial allant ainsi de 50€ à 150€ pour toutes demandes reçues à compter du 01-07-2024.

L'aide communale est accordée pour une première inscription, son octroi ne sera effectif qu'après validation du parcours d'engagement citoyen du Pack XL départemental par le Département et après communication du dossier complet avec les pièces à fournir détaillées dans le règlement. L'aide n'est pas renouvelable.

REGLEMENT

1. RECEVABILITÉ DES CANDIDATURES

Pour déposer un dossier, le candidat doit remplir les conditions suivantes :

- Justifier d'un engagement dans le cadre du dispositif d'aide départementale « Pack XL » parmi les hypothèses suivantes :
- ► <u>Hypothèse 1 : réaliser ou justifier de la réalisation d'un engagement parmi :</u>
- Un service civique
- Un service volontaire européen d'au moins 6 mois
- Un mandat de conseiller départemental jeune (ou conseiller municipal des jeunes et des enfants)
- Un mandat au sein d'une Association Temporaire d'Enfant Citoyen (ATEC) ou d'une Junior Association
- Un autre parcours labellisé de type : jeune sapeur-pompier volontaire, jeune arbitre/jeune officiel, jeune éducateur bénévole, bénévole permanent à la Protection Civile, volontaire SNU.
- ► <u>Hypothèse 2 :</u> Réaliser un engagement impliquant 40 heures de bénévolat (au minimum) durant au moins 2 mois.
 - 2) Avoir entre 15 à 25 ans révolus à la date de dépôt du dossier
 - 3) Résider sur la commune de Saint Martin de Seignanx
 - 4) Justifier d'une attestation de fin de « parcours d'engagement »
 - 5) Justifier d'une inscription dans une auto-école à l'exception de celles en ligne.

2. MODALITÉS PRATIQUES ET RETRAIT DES DOSSIERS

- Le dossier de demande est à retirer à l'Info'Jeunes de Saint-Martin de Seignanx (Espace Jean Rameau)
- Les dossiers complets sont à déposer au sein de ce même service.
- Des informations et un accompagnement peuvent être proposés sur les autres aides existantes.
- La durée de validité du dossier d'aide communale est de 2 ans à compter du jour de la demande. Auquel cas, si dans le délai imparti le dossier complet avec les pièces demandées n'a pas été remis au service compétent, une nouvelle demande devra être reformulée (sous réserve de l'éligibilité de la demande).

3. DÉLAIS et PAIEMENTS

- L'éligibilité des dossiers est examinée par l'Info'Jeunes, puis validée par Monsieur Le Maire.
- Pour être présentés ; les dossiers doivent être complets et comprendre l'ensemble des pièces justificatives demandées sur la fiche d'inscription.

Le montant de l'aide est attribué selon le quotient familial (base CAF) :

Tranches quotients familiaux	Prise en charge
0 < QF < 794	150€
794.01 < QF < 1800	100€
QF > 1800.01	50€

- L'aide attribuée fait l'objet d'un seul versement, qui sera effectué directement auprès du bénéficiaire si ce dernier est âgé de 16 ans et plus, ou pour les demandeurs de 15 ans à son ayant-droit sur justificatif.
- L'aide sera versée sous réserve de l'obtention du code et de l'engagement citoyen effectué.

4. PIECES A FOURNIR

ETAPE 1 : Le jour de la demande pour vérifier l'éligibilité

- Carte Nationale d'identité du demandeur
- Justificatif de domicile (ou attestation d'hébergement)
- Attestation de Coefficient Familial CAF (ou déclaration de revenus d'imposition).
- Contrat de formation fourni par l'auto-école et relatif à l'inscription aux épreuves théoriques et pratiques du permis de conduire.

ETAPE 2 : Pièces supplémentaires pour instruire le dossier

- Copie de l'accord du Conseil Départemental au titre de la demande d'aide au permis de conduire au titre des parcours d'engagement
- <u>Hypothèse 1:</u> Toute attestation, contrat ou mandat permettant de justifier de l'engagement dans le cadre du parcours d'engagement citoyen.
- <u>Hypothèse 2</u>: Copie de l'attestation de fin d'engagement avec l'association ou la collectivité dans le cadre du Parcours d'engagement de 40h.
- Justificatif de réussite au code.
- Une facture partielle acquittée établie par l'auto-école,
- Un relevé d'identité bancaire au nom du demandeur si celui-ci est âgé de 16 ans ou plus,
 Si le demandeur à 15 ans, fournir le relevé d'identité bancaire au nom d'un des représentants légaux sur présentation du livret de famille et du document d'autorisation de versement dûment par le demandeur.

FICHE DE DEMANDE D'AIDE AU PERMIS DE CONDUIRE



À DÉPOSER à L'Info'Jeunes de Saint-Martin de Seignanx

LE DEMANDEUR	
NOM et Prénom :	
Date de naissance :	
Adresse:	
Code postal : Commune :	
Téléphone :Mail :	
Montant de l'aide sollicitée en fonction du QF :	
Déclaration du demandeur :	
Je certifie exacts les renseignements portés ci-dessus	
Demande effectuée le : /	
Signature du demandeur Signature du représentant légal (si mineur)	
CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION	
Selon la délibération n°2024/61 du 30/05/2024, l'Info 'jeunes de Saint-Martin de Seignanx atteste avoir reçu et contrôlé toutes les pièces justificatives demandées ci-après pour instruire le dossier d'aide au permis de :	
M/Mme :	
Signature du responsable du service	

Rappel des pièces justificatives :

- o Carte Nationale d'identité du demandeur
- Justificatif de domicile (ou attestation d'hébergement)
- o Attestation de Coefficient Familial CAF (ou déclaration de revenus d'imposition).
- Contrat de formation fourni par l'auto-école et relatif à l'inscription aux épreuves théoriques et pratiques du permis de conduire.
- Copie de l'accord du Conseil Départemental au titre de la demande d'aide au permis de conduire au titre des parcours d'engagement
 - Hypothèse 1 : Toute attestation, contrat ou mandat permettant de justifier de l'engagement dans le cadre du parcours d'engagement citoyen.
 - Hypothèse 2 : Copie de l'attestation de fin d'engagement avec l'association ou la collectivité dans le cadre du Parcours d'engagement de 40h.
- o Justificatif de réussite au code.
- Une facture partielle acquittée établie par l'auto-école,
- $\circ\quad$ Un relevé d'identité bancaire au nom du demandeur si celui-ci est âgé de 16 ans ou plus,
 - → Si le demandeur à 15 ans, fournir le relevé d'identité bancaire au nom d'un des représentants légaux sur présentation du livret de famille et du document d'autorisation de versement dûment par le demandeur.